



REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE COLLOBRIERES

CONTRAT DE PRELEVEMENT SEMESTRIEL DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT

Entre la Régie de l'Assainissement de Collobrières,

Et :

Usager desservi :

Mme/Melle/M. NOM : PRENOM :

ADRESSE DE CONSOMMATION :
.....

N° TEL :

Abonné si différent :

Mme/Melle/M. NOM : PRENOM :

ADRESSE DE FACTURATION :
.....

N° TEL :

Il est convenu qu'un contrat de prélèvement semestriel des factures d'assainissement s'effectuera pour l'abonné désigné ci-dessus, dans les conditions définies ci-après :

- Les prélèvements seront opérés le **20 du mois de réception** de la facture
- Il sera possible de demander la résiliation en cours d'année pour des motifs impérieux (maladie, chômage, divorce). La demande doit être formulée par écrit avant le 15 du mois précédent sa prise d'effet. La résiliation a pour effet de faire revenir le redevable dans le système classique de paiement : par **chèque** uniquement.
- **Tout changement de coordonnées bancaires doit nous être immédiatement signalé.**
- Tout rejet d'une échéance entraînera la résiliation d'office et le retour au droit commun sauf régularisation **sous 48H en espèces à la mairie de Collobrières.**

Fait à Collobrières le

Cachet de la Mairie,

Signature de l'abonné
(précédée de la mention « lu et approuvé »)